



République de Côte d'Ivoire

Union - Discipline – Travail

COMMUNIQUE DU CONSEIL DES MINISTRES

du jeudi 03 /11/2011

Le jeudi 03 novembre 2011, un Conseil des Ministres extraordinaire s'est tenu de 10h à 12h15 au Palais de la Présidence de la République à Abidjan , sous la présidence de Son Excellence Monsieur Alassane OUATTARA, Président de la République, Chef d'État.

L'ordre du jour de cette réunion comportait les points suivants :

I/- Ordonnances et Décrets

II/- Mesures individuelles

II/- Présentation de Communications

I/- Ordonnances et Décrets

1- Sur Présentation du Ministre d'Etat, Ministre des Affaires Etrangères

Le Président de la République a donné son accord pour la ratification de plusieurs conventions internationales. Il s'agit :

1- de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée, adoptée le 15 novembre 2000 à New York.

- 2- du Protocole contre la fabrication et le trafic illicite d'armes à feu, de leurs pièces, éléments et munitions, additionnel à la convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée, adoptée le 31 mai 2001 à New York.
- 3- du Protocole additionnel à la convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée, visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants, adoptée le 15 novembre 2000 à New York.
- 4- de la convention de l'Union Africaine sur la prévention et la lutte contre la corruption, adoptée le 11 juillet 2003 à Maputo.
- 5- du protocole pour la répression des actes illicites de violence dans les aéroports servant à l'aviation civile internationale, adopté à Montréal le 24 février 1988.
- 6- de la convention sur la protection physique des matières nucléaires, adoptée le 3 mars 1989 à Vienne.

La ratification de toutes ces conventions permettra à notre pays de retrouver sa crédibilité, fortement écornée par les 10 années de crise qu'il a vécues, mais aussi, de renforcer la sécurité des biens et des personnes sur le territoire national, et de respecter les engagements internationaux

pris par la Côte d'Ivoire, en particulier en ce qui concerne la protection des femmes et des enfants.

2 - Au titre du Ministère d'Etat, Ministère de l'Emploi, des Affaires Sociales et de la Solidarité, en rapport avec le Ministre de la Famille, de la Femme et de l'Enfant

Sur présentation du Ministre d'Etat, le Président de la République a signé deux décrets :

- **Le premier décret** porte création du Comité National de Surveillance des Actions de Lutte contre la traite, l'exploitation et le travail des enfants.

Ce comité, présidé par la Première Dame de la République de Côte d'Ivoire, a pour missions de suivre et d'évaluer les actions du Gouvernement en matière de lutte contre la traite, l'exploitation et le travail des enfants.

- **Le deuxième décret** porte création du Comité interministériel de lutte contre la traite, l'exploitation et le travail des Enfants

Il est placé sous l'autorité du Premier Ministre et a pour missions de concevoir, de coordonner et d'assurer la mise en œuvre des programmes et projets en vue de l'interdiction du travail des enfants.

Le Président de la République s'est félicité de la prise de ces décrets, au lendemain du lancement de la réforme du secteur du café/cacao, et quelques jours seulement après le retour de notre pays dans l'AGOA. Ces 2 décrets attestent de la volonté au plus haut niveau de l'Etat de

Côte d'Ivoire, de lutter contre la traite et l'exploitation du travail des enfants.

3- Au titre du Ministère de l'Economie et des Finances

Sur présentation du Ministre, le Conseil a entendu et adopté les communications relatives aux Projets de loi de Règlement pour les années 2005, 2006, 2007, et 2008. Le Président de la République a rappelé sa demande relative à la mise en œuvre de pratiques de bonne gouvernance, ainsi que d'outils de suivi et de procédures de contrôle performants, afin d'éviter à l'avenir de nouveaux retards.

4- Au titre du Ministère de l'Economie et des Finances

Sur présentation du Ministre, le Président de la République a signé une ordonnance portant réglementation des systèmes financiers décentralisés.

Il ressort du projet d'ordonnance présenté, que le secteur de la micro finance dans l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA), qui a connu un certain succès depuis l'adoption de la loi communautaire portant réglementation des institutions mutualistes ou coopératives d'épargne et de crédit, est menacé par des dysfonctionnements qui pourraient remettre en cause les performances enregistrées.

L'importance de ces dysfonctionnements a rendu nécessaire la mise en œuvre d'actions convergentes pour circonscrire les risques et sécuriser davantage les transactions.

C'est dans ce cadre que le Conseil des Ministres de l'UMOA a adopté un projet de loi en vue d'une meilleure supervision et sécurisation des systèmes financiers décentralisés (SFD).

Les principales innovations figurant dans la nouvelle législation applicable aux SFD portent essentiellement sur les points suivants :

- L'extension de la nouvelle réglementation à l'ensemble des SFD
- L'instauration d'un régime unique d'autorisation d'exercice (agrément) ;
- La participation de la BCEAO à l'instruction des dossiers d'autorisation d'exercice ;
- L'intervention de la Banque Centrale et de la Commission Bancaire dans la surveillance des institutions qui ont atteint un certain niveau d'activité ;
- Le renforcement du dispositif prudentiel et des sanctions applicables, ainsi que la certification obligatoire des comptes pour les SFD d'une certaine taille.

5- Au titre du Ministère des Ressources Animales et Halieutiques

Sur présentation du Ministre, le Président de la République a signé une ordonnance portant réajustement du montant maximum du prélèvement compensatoire sur les importations de volailles mortes de basse cour et leurs abats frais réfrigérés ou congelés.

Le montant maximum du prélèvement compensatoire sur les importations en Côte d'Ivoire de ces aliments provenant des Etats autres que ceux de la CEDEAO est fixé désormais à 400 FCFA / KG, contre 1000 FCFA auparavant.

Par ailleurs, 70% du produit de ces prélèvements compensatoires seront reversés au Fonds d'Aide à la Production Avicole Nationale.

Il est attendu de la baisse du prélèvement compensatoire une réduction importante de la fraude observée depuis certains pays de la zone CEDEAO, ainsi qu'un impact à la baisse sur le prix de revient et de vente de la volaille sur nos marchés. En parallèle, l'accroissement de la part des prélèvements reversés au fonds d'aide à la production avicole nationale, permettra de disposer des ressources nécessaires pour développer un élevage national plus compétitif.

II/- Mesures individuelles

Au titre du Ministère du Tourisme

Sur présentation du Ministre, le Conseil a adopté deux projets de décrets portant nomination des membres du Conseil d'Administration de la Société des Palaces de Cocody (SDPC) et de la Société de Développement Touristique de la Région des Lacs (SODERTOUR LACS)

III/- Communications

1- Au titre du Ministère des Affaires Etrangères

Le Conseil a entendu une communication relative au projet d'accord de partenariat de défense entre la Côte d'Ivoire et la France.

Les deux parties signataires se sont accordées sur les dispositions finales de cet accord de défense qui, après approbation par les deux gouvernements, sera soumis à la signature des plus hautes autorités des deux pays.

2- Au titre du Ministère de l'Economie et des Finances

Le Conseil a entendu une communication relative aux conclusions des discussions avec la mission conjointe FMI-Banque Mondiale-BAD, qui a séjourné à Abidjan, du 31 Août au 15 Septembre 2011.

L'objectif de la mission était de procéder à l'évaluation de la mise en œuvre du programme intérimaire, conclu le 8 Juillet 2011, et de conduire les négociations en vue de la conclusion d'un nouveau programme Economique et Financier triennal 2012-2014.

La Côte d'Ivoire devrait bénéficier, sur la période 2012-2014, d'un soutien financier du FMI de 614 millions de dollars, soit environ 300 milliards de FCFA.

Par ailleurs, l'atteinte du point d'achèvement du programme PPTTE est liée à la diligence du gouvernement dans la mise en œuvre des réformes nécessaires pour le maintien d'un cadre macroéconomique et des finances publiques assainis, ainsi que des politiques sectorielles viables.

A cet égard, la mise en œuvre des réformes retenues, au titre des déclencheurs du point d'achèvement du programme PPTTE, constituera une priorité pour le Gouvernement au cours des prochains mois. Le Président de la République a tenu à exhorter l'ensemble du Gouvernement à la vigilance dans le cadre du traitement des dossiers correspondants.

3- Au titre du Ministère de l'Artisanat et de la Promotion des Petites et Moyennes Entreprises

Le Conseil a entendu une communication relative au renouvellement des organes de la Chambre Nationale de Métiers de Côte d'Ivoire.

Cette élection aura, entre autres conséquences, le renforcement des capacités des acteurs de ce secteur très porteur par sa contribution à l'économie nationale. Cette élection permettra également le renforcement de la bonne gouvernance dans le secteur et la reprise de la coopération entre la Chambre Nationale des Métiers et les Bailleurs de fonds, dont l'appui à cette institution était conditionné par l'élection d'un président artisan par les artisans eux mêmes.

4- Au titre du Ministère de l'Agriculture

Le Conseil a entendu une communication relative à la présentation du Programme post-crise de Réhabilitation du Secteur Agricole

Le secteur agricole, tout comme les autres secteurs de l'économie nationale, n'a pas été épargné par les crises socio politiques successives vécues par notre pays.

Cependant, grâce à l'intervention des partenaires au développement (FIDA, FAO, PAM, UE, PNUD, etc.) le secteur était parvenu à réhabiliter l'essentiel de son outil de production et avait amorcé une croissance progressivement ressentie par les populations. Malheureusement, la dernière crise post électorale a sérieusement endommagé l'outil de production et

replongé dans la précarité un grand nombre d'habitants de nos zones rurales. Malgré l'importance des efforts déjà réalisés, d'importants besoins restent à combler, en particulier dans l'ouest du pays, d'où la nécessité de renforcer ces actions par un programme post-crise de réhabilitation du secteur agricole. Ce programme comprend le renforcement des opérations de production et la distribution de vivres, la réhabilitation des outils de production, l'atténuation de la vulnérabilité des populations affectées par la crise. Il s'étend sur 12 mois, d'août 2011 à juillet 2012 et s'élève à 9,8 milliards de FCFA, dont 4,9 milliards seront imputés au Programme d'Urgence Présidentiel (PUP).

5- Au titre du Ministère du Commerce

Le Conseil a entendu une communication relative à la 74ème Assemblée Générale de l'Alliance des Pays Producteurs de Cacao (COPAL) et à la 84ème Assemblée Générale de l'Organisation Internationale du Cacao (ICCO)

Il ressort de ces Assemblées Générales les principales décisions suivantes ;

-La désignation, sur présentation de la Cote d'Ivoire, de Monsieur Nanga COULIBALY, au poste de Secrétaire Général de l'Alliance des pays Producteurs de Cacao (COPAL).

-L'adoption du principe de la relocalisation du siège de l'ICCO de Londres à Abidjan.

Le Président de la République a invité les ministères techniques à prendre toutes les dispositions nécessaires pour accélérer la délocalisation de cet important organisme à Abidjan, dans la mesure où notre pays a retrouvé la normalité aux plans sécuritaire, politique, économique et financier.

Fait à Abidjan, le 03 Novembre 2011

Bruno Nabagné KONE

Ministre de la Poste et des TIC

Porte-parole du Gouvernement

info@porteparole.gouv.ci